

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-770

présenté par

Mme Ressiguier, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	2 372 826 100
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
Allocation autonomie ( <i>ligne nouvelle</i> )	2 372 826 100	0
<b>TOTAUX</b>	2 372 826 100	2 372 826 100
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous souhaitons créer une allocation autonomie afin de remédier à la grande précarité dans laquelle sont actuellement plongés les étudiants.

Selon l'enquête 2020 de l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France) publiée en août, le coût de la vie étudiante a augmenté de 3,21 % en an. De plus, les estimations réalisées par l'UNEF révèlent que le coût de l'achat des masques pour un étudiant s'élève à 230,40 € par an.

Face à cette augmentation du coût de la vie pour les étudiants, les annonces du Gouvernement ne sont pas à la hauteur. Par exemple, les bourses sont réévaluées par le CROUS de 1,2% à la rentrée 2020...soit 67€ par an pour les bourses les plus élevées !

46% des étudiants sont alors obligés de travailler pour financer leurs études selon une étude de l'Observatoire de la vie étudiante réalisée en 2017. C'est du temps en moins pour étudier avec des temps partiels épuisants et sous-payés qui mettent en péril leur réussite. Avec la crise économique, de nombreux jobs d'étudiants ont disparu. Dans le même temps, les étudiants ont de plus en plus recours à des prêts bancaires pour poursuivre leurs études.

Pour mettre un terme à la précarisation grandissante des conditions de vie et d'étude des étudiants, nous proposons de remplacer le système de bourses actuel par une allocation d'autonomie d'un montant de 800 € par mois pour les jeunes de 18 à 25 ans pour une durée de trois ans, sous réserve d'une formation qualifiante et sous condition de ressources. Cette allocation d'autonomie leur permettra de prendre directement en main leurs affaires quotidiennes et de ne pas avoir à faire peser le coût de leurs études sur leurs familles, en particulier les plus modestes. Pour les cursus supérieurs à trois ans, le système actuel des bourses sera maintenu.

Pour ce faire, et pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons de transférer les crédits et autorisations de paiement de l'action 01 – Aides directes du programme 231 vers l'action 01 d'une nouvelle ligne de programme intitulée Allocation autonomie.